

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 20 JUIN 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2011

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES (Première Commission)

N° 100 - ACTUALISATION DE LA GRILLE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

à la majorité des voix (1 voix contre et 1 abstention)

- d'approuver la subvention accordée au Rethel Club Volley-Ball, telle qu'elle figure en annexe à la délibération,

à la majorité des voix (1 voix contre et 5 abstentions)

- d'adopter les autres points du rapport du Président,

- d'approuver la nouvelle grille de subventions des clubs phares et de renom national, telle qu'elle figure en annexe à la délibération,

- d'accorder un financement complémentaire pour les équipes des Flammes Carolo Basket Ardennes et de l'Etoile, qui évoluent au niveau national, au titre de la saison sportive 2010-2011 et de la saison à venir,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir l'ensemble des crédits et approuver les conventions à intervenir.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (Deuxième Commission)

N° 200 - ACTION VOLONTAIRE EN FAVEUR LOGEMENT - Aide à la précarité énergétique

LE CONSEIL GENERAL à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,

- d'acter la fin de l'aide aux propriétaires occupants, telle qu'elle existe actuellement, au 30 août 2011, afin de solder les dossiers en instance et de garder une ligne budgétaire, permettant de payer les dossiers en cours, les propriétaires ayant trois ans pour réaliser leurs travaux,

- de confier l'ingénierie du dispositif à l'organisme qui sera chargé de l'animation du Programme d'Intérêt Général (PIG)/Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) habitat indigne, de financer cette ingénierie, à hauteur de 430 € par dossier abouti et de porter l'Autorisation d'Engagement, pour 5 ans, à 1 481 500 €

- d'abonder l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE), à hauteur de 500 € par dossier portant ainsi l'aide à 2 100 € par propriétaire et de muter 25 000 € de l'aide aux particuliers actuelle sur cette nouvelle ligne budgétaire, sur une base de 50 dossiers, pour le dernier trimestre 2011,

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local d'Engagement prévoyant l'ensemble des modalités suivantes, définies avec l'État :

- les modalités de repérage des situations prises en charge par les collectivités territoriales avec un objectif quantitatif,
- la maîtrise d'ouvrage des missions d'assistance (les collectivités sont maître d'ouvrage),
- l'aide aux travaux,

- le dispositif de suivi et d'évaluation,
 - les actions de communication,
- de solder, en dépenses, l'Autorisation de Programme de 600 000 € et d'ouvrir une Autorisation d'Engagement du même montant pour le plan de lutte contre l'habitat indigne et, en recettes, de solder l'Autorisation de Programme de 487 000 € et d'ouvrir une Autorisation d'Engagement du même montant.

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
(Troisième Commission)

N° 300 - AVENANT AU CONTRAT DE PROJET INTERREGIONAL SUR LE BASSIN DE LA MEUSE (2007-2013)

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat de Projet Interrégional portant sur la prévention des inondations dans le bassin versant de la Meuse pour la période 2007-2013, à passer avec l'Etat, les Conseils Régionaux et Conseils Généraux concernés, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

N° 301 - PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

- **Approbation du projet de charte et des statuts du Syndicat Mixte de Gestion**
- **Adhésion au Syndicat Mixte**

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 voix contre)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver le projet de Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes et de s'engager à le mettre en œuvre et à le respecter,
- d'approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération,
- d'adhérer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes.

N° 302 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Supplémentaire de 2011, les crédits complémentaires suivants :

en dépenses :

fonctionnement

- 850 000 € pour la viabilité hivernale
- 600 000 € pour la création d'un stock tampon de sel
- 50 000 € pour les dommages de voirie

investissement

- 3 500 000 € pour la participation au financement de l'A304
- 160 000 € pour le remplacement de feux à BALAN
- 250 000 € pour les travaux d'aménagement de Routes Départementales en traverses d'agglomération
- 5 000 000 € pour les reprises des dégâts gel/dégel

en recettes de fonctionnement : 50 000 € au titre des dommages de voirie

- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les barèmes des activités des agents intervenant sur les Routes Départementales.

N° 303 - PROPRIETES DEPARTEMENTALES**LE CONSEIL GENERAL****à l'unanimité****DECIDE**

- d'adopter le rapport du Président,
- d'ouvrir, au titre de la réalisation d'abris à sel à CHARLEVILLE-MEZIERES et VOUZIERES, dans le but de stocker environ 9 000 tonnes de sel pour éviter toute rupture de stock, en cas de fort enneigement, une Autorisation de Programme de 900 000 €
- d'inscrire un Crédit de Paiement de 400 000 € par réduction du même montant du crédit consacré au Musée Guerre et Paix.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE**(Quatrième Commission)****N° 400 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES****LE CONSEIL GENERAL****à la majorité des voix (1 abstention)****DECIDE**

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver les cinq règlements relatifs à l'intervention économique et touristique du Conseil Général, tels qu'ils figurent en annexe et dont les modifications principales sont les suivantes :
 - pour le règlement relatif à l'aménagement d'immobilier d'entreprise, sous maîtrise d'ouvrage publique, la durée de remboursement est portée de 4 à 8 ans et le différé de 1 à 2 ans. L'intervention est réservée aux seuls territoires ruraux fragiles (de type communes classées en Zone de Revitalisation Rurale), avec la possibilité d'intervenir sous forme de subvention pour la construction de bâtiments neufs. Par ailleurs, une intervention est ajoutée sur les travaux de réhabilitation de bâtiments existants, sous forme de subvention, au taux de base du maître d'ouvrage et plafonnée à 100 000 €;
 - pour le règlement relatif au commerce en milieu rural, sous maîtrise d'ouvrage publique, l'intervention du Conseil général est désormais calculée sur le plan de financement de l'opération, prenant en compte l'ensemble des recettes attendues. L'intervention se fait sous forme de subvention au taux de base du maître d'ouvrage et plafonnée à 100 000 €. Les dossiers présentés par les territoires ruraux fragiles (de type communes classées en Zone de Revitalisation Rurale) sont prioritaires ;
 - pour tous les règlements d'intervention en faveur de maîtres d'ouvrage publics, un taux de participation d'au moins 30 % des dépenses éligibles pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les établissements publics de plus de 50 000 habitants est maintenu, contre 20 % pour les autres maîtres d'ouvrage publics ;
 - pour les règlements d'aide aux investissements des petites et moyennes entreprises et aux investissements d'envergure, la durée de remboursement est portée à 7 ans.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES**(Cinquième Commission)****N° 500 - FORMATION DES ELUS****LE CONSEIL GENERAL****à l'unanimité****DECIDE**

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver le tableau récapitulatif des actions de formation des élus réalisées au titre de l'année 2010, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

N° 501 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE JUSTICE - Communication

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux actions en justice intentées par le Président, pour défendre les intérêts du Département, notamment, dans le cadre des actions intentées par la Commune de GIVET contre les décisions de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), dont la liste figure en annexe à la délibération.

N° 502 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Supplémentaire de 2011, des recettes supplémentaires de 276 130 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et de 899 718 € au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- de réduire de 176 385 € la recette correspondant à la Prestation de Compensation du Handicap,
- de réduire de 650 000 € les Crédits de Paiement suivants en investissement (transport) :
 - Participation du TGV Est 2^{ème} phase - 400 000 €
 - Modernisation de la ligne CHARLEVILLE-GIVET..... - 250 000 €
- de réinscrire un crédit de 3 060 € pour la Commission Locale d'Information de CHOOZ,
- d'annuler un crédit de 116 598 € au titre de la contribution du Conseil Général au fonctionnement du GIP « MDPH des Ardennes »,
- d'abonder la ligne Dépenses Imprévues de fonctionnement, à hauteur de 2 513 101 €
- de procéder aux régularisations comptables et mutations suivantes :

Recettes

Lutte contre l'habitat indigne - participation de la
Caisse d'Allocations Familiales (nature comptable 74788) + 25 000 €

Dépenses

Lutte contre l'habitat indigne (nature comptable 1318) + 25 000 €
Travaux dans les collèges (nature comptable 217312)..... - 180 000 €
Travaux dans les collèges (nature comptable 2317312)..... + 180 000 €

N° 503 - CASERNES DE GENDARMERIE - Versement des loyers à la Société BATIMUR

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'autoriser le Président à émettre, en application du Bail Emphytéotique Administratif, signé le 28 septembre 2010 entre BATIMUR et le Département des Ardennes, et prenant effet au 1^{er} octobre 2010, des titres de recette pour un montant global de 1 556 000 € à l'encontre de la gendarmerie nationale, pour la période du dernier trimestre 2010, des premier et deuxième semestres 2011 et ensuite d'établir des mandats de paiement à la Société BATIMUR, pour le même montant.

N° 504 - SITUATION DU DEPARTEMENT ET ACTIVITE DES SERVICES 2010

LE CONSEIL GENERAL

a débattu de la situation du Département et des activités des services pour l'année 2010.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2011 - RAPPORT DE SYNTHESE

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (14 abstentions)

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011, Budget Principal - section de fonctionnement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de 16 321 753 €
- en dépenses, à la somme de 16 321 753 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération.

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011, Budget Principal - section d'investissement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de 18 533 134 €
- en dépenses, à la somme de 18 533 134 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération.

à la majorité des voix (3 abstentions)

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011 du Budget Annexe de l'Aérodrome, qui s'équilibre (mouvements réels) :

- en recettes, à la somme de 325 596 €
- en dépenses, à la somme de 325 596 €

à la majorité des voix (1 voix contre et 9 abstentions)

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011 du Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, qui s'équilibre (mouvements réels) :

- en recettes, à la somme de 750 676 €
- en dépenses, à la somme de 750 676 €

à la majorité des voix (2 abstentions)

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011 du Budget Annexe des Parcs d'Activités Départementaux, qui s'équilibre (mouvements réels) :

- en recettes, à la somme de 1 291 403 €
- en dépenses, à la somme de 1 291 403 €

à l'unanimité

- d'adopter le Budget Supplémentaire de 2011, des Budgets Annexes de la MaDEF, des Campings, de l'Aménagement Numérique du Territoire et de l'Archéologie, qui s'équilibre (mouvements réels) :

* Budget Annexe de la MaDEF :

- en recettes, à la somme de 176 755 €
- en dépenses, à la somme de 176 755 €

* Budget Annexe des Campings :

- en recettes, à la somme de 202 523 €
- en dépenses, à la somme de 202 523 €

* Budget Annexe de l'Aménagement Numérique du Territoire :

- en recettes, à la somme de 107 489 €
- en dépenses, à la somme de 107 489 €

* Budget Annexe de l'Archéologie :

- en recettes, à la somme de 32 970 €
- en dépenses, à la somme de 32 970 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 non-participation au vote)

DECIDE

d'adopter le Compte de Gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'exercice 2010, s'arrêtant aux résultats définis dans le tableau joint en annexe à la délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes**LE CONSEIL GENERAL****DECIDE**

à la majorité des voix (14 abstentions et 1 non-participation au vote)

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2010 du Budget Principal, conformément aux données figurant ci-après :

I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	293 387 120,27
Cumul des mandats émis	278 616 328,80
Résultat de l'exercice 2010	14 770 791,47
Résultat reporté au 01/01/2010	7 765 981,42
RESULTAT (à affecter)	22 536 772,89

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un besoin de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	80 379 044,09
Cumul des mandats émis	83 161 149,56
Solde (titres - mandats)	- 2 782 105,47
Résultat reporté	- 6 160 376,51
SOLDE D'EXECUTION (besoin de financement)	- 8 942 481,98

III - BALANCE GENERALE DU CA 2010

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	293 387 120,27	278 616 328,80	14 770 791,47	7 765 981,42	22 536 772,89 (1)
Investissement	80 379 044,09	83 161 149,56	- 2 782 105,47	- 6 160 376,51	- 8 942 481,98 (2)
TOTAL	373 766 164,36	361 777 478,36	11 988 686,00	1 605 604,91	13 594 290,91

(1) Résultat à reporter (2) Besoin de financement

à la majorité des voix (1 non-participation au vote)

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2010 des Budgets Annexes des campings, de la MaDEF, de l'Archéologie et de l'aménagement numérique du territoire, conformément aux données figurant ci-après :

• CAMPINGS DEPARTEMENTAUX**I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	395 926,53
Cumul des mandats émis	343 931,71
Résultat de l'exercice 2010	51 994,82
Résultat reporté au 01/01/2010	- 253 474,37
RESULTAT DEFICITAIRE	- 201 479,55

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un excédent de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	4 419,80
Cumul des mandats émis	3 376,70
Résultat de l'exercice 2010	1 043,10
Résultat reporté au 01/01/2010	0
SOLDE D'EXECUTION (excédent de financement)	1 043,10

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	395 926,53	343 931,71	51 994,82	- 253 474,37	-201 479,55 (2)
Investissement	4 419,80	3 376,70	1 043,10	0	1 043,10 (1)
TOTAL	400 346,33	347 308,41	53 037,92	- 253 474,37	- 200 436,45

(1) Excédent de financement (2) Résultat à reporter

• MADEF**I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	2 939 109,58
Cumul des mandats émis	3 011 292,86
Résultat de l'exercice 2010	- 72 183,28

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un besoin de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	45 720,86
Cumul des mandats émis	248 500,78
Résultat de l'exercice 2010	- 202 779,92
Résultat reporté au 01/01/2010	26 025,86
SOLDE D'EXECUTION (besoin de financement)	- 176 754,06

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	2 939 109,58	3 011 292,86	- 72 183,28	145 659,80	73 476,52 (2)
Investissement	45 720,86	248 500,78	-202 779,92	26 025,86	- 176 754,06 (1)
TOTAL	2 984 830,44	3 259 793,64	- 274 963,20	171 685,66	-103 277,54

(1) Besoin de financement (2) Résultat à reporter

• ARCHEOLOGIE**I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	482 625,04
Cumul des mandats émis	398 756,73
Résultat de l'exercice 2010	83 868,31
Résultat reporté au 01/01/2010	14 871,84
RESULTAT (à affecter)	98 740,15

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un besoin de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	74 341,22
Cumul des mandats émis	46 653,73
Résultat de l'exercice 2010	27 687,49
Résultat reporté au 01/01/2010	-60 656,58
SOLDE D'EXECUTION (besoin de financement)	- 32 969,09

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	482 625,04	398 756,73	83 868,31	14 871,84	98 740,15 (2)
Investissement	74 341,22	46 653,73	27 687,49	-60 656,58	- 32 969,09 (1)
TOTAL	556 966,26	445 410,46	111 555,80	-45 784,74	65 771,06

(1) Besoin de financement (2) Résultat à reporter

• AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	5 716,85
Cumul des mandats émis	113 205,55
Résultat de l'exercice 2010	- 107 488,70
Résultat reporté au 01/01/2010	0
RESULTAT DEFICITAIRE	- 107 488,70

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Pas d'émission de titres et de mandats sur l'exercice 2010 en investissement.

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2009	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	5 716,85	113 205,55	- 107 488,70	0	-107 488,70 (1)
Investissement	0	0	0	0	0
TOTAL	5 716,85	113 205,55	- 107 488,70	0	- 107 488,70

(1) Résultat à reporter

à la majorité des voix (2 abstentions et 1 non-participation au vote)

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2010 du Budget Annexe des Parcs d'Activités, conformément aux données figurant ci-après :

I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	15 059 743,30
Cumul des mandats émis	15 051 100,70
Résultat de l'exercice 2010	8 642,60
Résultat reporté au 01/01/2010	- 51 148,00
RESULTAT DEFICITAIRE	- 42 505,40

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un besoin de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	14 600 238,46
Cumul des mandats émis	14 901 455,88
Résultat de l'exercice 2010	- 301 217,42
Résultat reporté au 01/01/2010	- 947 679,46
SOLDE D'EXECUTION (besoin de financement)	- 1 248 896,88

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	15 059 743,30	15 051 100,70	8 642,60	-51 148,00	- 42 505,40 (2)
Investissement	14 600 238,46	14 901 455,88	- 301 217,42	- 947 679,46	-1 248 896,88 (1)
TOTAL	29 659 981,76	29 952 556,58	- 292 574,82	- 998 827,46	-1 291 402,28

(1) Besoin de financement (2) Résultat à reporter

à la majorité des voix (1 voix contre, 12 abstentions et 1 non-participation au vote)

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2010 du Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, conformément aux données figurant ci-après :

I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	1 421 091,07
Cumul des mandats émis	1 538 524,44
Résultat de l'exercice 2010	- 117 433,37
Résultat reporté au 01/01/2010	- 492 405,66
RESULTAT DEFICITAIRE	- 609 839,03

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un excédent de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	87 571,57
Cumul des mandats émis	5 187,04
Résultat de l'exercice 2010	82 384,53
Résultat reporté au 01/01/2010	58 451,71
SOLDE D'EXECUTION (excédent de financement)	140 836,24

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	1 421 091,07	1 538 524,44	- 117 433,37	- 492 405,66	- 609 839,03 (2)
Investissement	87 571,57	5 187,04	82 384,53	58 451,71	140 836,24 (1)
TOTAL	1 508 662,64	1 543 711,48	- 35 048,84	- 433 953,95	- 469 002,79

(1) Excédent de financement (2) Résultat à reporter

à la majorité des voix (6 abstentions et 1 non-participation au vote)

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses de l'exercice 2010 du Budget Annexe de l'Aérodrome, conformément aux données figurant ci-après :

I - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis),
- du résultat reporté.

	en Euros
Cumul des titres émis	132 181,17
Cumul des mandats émis	142 417,66
Résultat de l'exercice 2010	- 10 236,49
Résultat reporté au 01/01/2010	- 86 985,95
RESULTAT DEFICITAIRE	- 97 222,44

II - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice,
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution fait ressortir un excédent de financement.

	en Euros
Cumul des titres émis	67 483,00
Cumul des mandats émis	0
Résultat de l'exercice 2010	67 483,00
Résultat reporté au 01/01/2010	160 890,03
SOLDE D'EXECUTION (excédent de financement)	228 373,03

BALANCE GENERALE DU CA 2010 (en €)

CA 2010	Opérations de l'exercice 2010			Résultat au 01/01/2010	Résultat cumulé au 31/12/2010
	Recettes	Dépenses	Résultat		
Fonctionnement	132 181,17	142 417,66	- 10 236,49	- 86 985,95	- 97 222,44 (2)
Investissement	67 483,00	0	67 483,00	160 890,03	228 373,03 (1)
TOTAL	199 664,17	142 417,66	57 246,51	73 904,08	131 150,59

(1) Excédent de financement (2) Résultat à reporter

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 - AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal et Budgets Annexes

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (6 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver les propositions d'affectation des résultats du Compte Administratif 2010 au Budget Supplémentaire pour le Budget Principal et les Budgets Annexes ainsi qu'il suit :

Budget Principal : résultat à affecter de 22 536 772,89 €- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 8 942 481,98 €et report en section de fonctionnement d'un excédent de 13 594 290,91 €

Budgets Annexes :

* **Campings Départementaux** : reprise du déficit de fonctionnement de 201 479,55 €en dépense et de l'excédent d'investissement de 1 043,10 €en recette

⇒ résorption du déficit de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal

* **Parcs d'Activités Départementaux** : reprise du déficit de fonctionnement de 42 505,40 € en dépense et du déficit d'investissement de 1 248 896,88 €en dépense

⇒ résorption du déficit de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal et versement d'une avance remboursable du Budget Principal pour combler le déficit d'investissement

* **Laboratoire Départemental d'Analyses** : reprise du déficit de fonctionnement de 609 839,03 €en dépense et de l'excédent d'investissement de 140 836,24 €en recette

⇒ résorption du déficit de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal

* **Aérodrome** : reprise du déficit de fonctionnement de 97 222,44 € en dépense et de l'excédent d'investissement de 228 373,03 €en recette

⇒ résorption du déficit de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal

* **MaDEF** : résultat de fonctionnement de 73 476,52 € affecté à la réduction des charges de l'exercice N+2 et résorption du déficit d'investissement de 176 754,06 €par une subvention d'investissement

* **Archéologie** : résultat à affecter de 98 740,15 €- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 32 969,09 € et report en section de fonctionnement d'un excédent de 65 771,06 €

* **Aménagement Numérique du Territoire** : reprise du déficit de fonctionnement de 107 488,70 €en dépense

⇒ résorption du déficit de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal

- de reprendre, au Budget Supplémentaire de 2011, les résultats des Budgets Annexes, en résorbant les déficits de fonctionnement par une subvention d'équilibre du Budget Principal pour un montant de 1 058 538 €

- de résorber le déficit d'investissement du Budget Annexe des Parcs d'Activités Départementaux par le versement d'une avance remboursable du Budget Principal d'un montant de 1 248 897 €et le déficit d'investissement du Budget Annexe de la MaDEF par le versement d'une subvention d'un montant de 176 755 €

DELEGATIONS DU CONSEIL GENERAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- de prendre acte de la suppression de la Commission régionale de concertation en santé mentale,
- de prendre acte des désignations du Président, au sein du Conseil d'Administration de la Régie Départementale des Transports des Ardennes, au titre des personnalités choisies pour leurs compétences : MM. Bernard DAHOUT, Michel VICQ et Bernard COLLET et au titre des représentants du personnel de la RDTA :
 - Collège cadres et agents de maîtrise : Mme Christelle GREGOIRE
 - Collège ouvriers et employés : M. Laurent POSTA.
- de procéder, par un vote à main levée, à la désignation d'un Conseiller Général appelé à siéger, en tant que membre titulaire, à la Commission consultative chargée du suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, en remplacement de M. Pierre CORDIER, désigné comme représentant du Président,
- de désigner M. Claude WALLENDORFF, pour siéger au sein de cette instance,
- de prendre acte des désignations du Président, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au titre des représentants d'associations locales :

Titulaire : M. Bernard LAPLACE)	Union Départementale
Suppléant : M. Pascal TURQUIER)	des Associations Familiales des Ardennes
Titulaire : M. Christian DEJARDIN)	UFC 08 Que Choisir
Suppléant : M. Christian BONNAVENTURE)	
- de prendre acte de la démission de M. Abellino POLETTI du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Boris RAVIGNON, en tant que titulaire, pour le remplacer.

VŒU PORTANT SUR LA REFORME DE L'HOPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, A LA SANTE ET AUX TERRITOIRES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- de prendre acte du vœu suivant, déposé par le Groupe Socialiste et divers gauche : « La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, plus connue sous l'expression « Hôpital, patients, santé et territoire » a été promulguée le 21 juillet 2009. Parmi les principales mesures de la loi figure la création des Agences Régionales de Santé (ARS). Les ARS sont appelées à coordonner les hôpitaux, la médecine de ville (généralistes et spécialistes) et le secteur médico-social (maisons de retraite, ESAT...). Le texte prévoit une nouvelle gouvernance des hôpitaux (conseil de surveillance, directoire, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens). Il veut également faciliter des « coopérations » de l'hôpital public avec le secteur privé (cliniques...) mais aussi lutter contre l'inégalité des patients en matière d'accès aux soins. Dans ce cadre, le Directeur de l'ARS Champagne Ardenne a écrit le 7 février 2011 aux deux Directeurs des Hôpitaux de SEDAN et CHARLEVILLE-MEZIERES ainsi qu'à celui de la Clinique du Parc concernant l'élaboration de scénarii de regroupements répondant aux exigences suivantes : spécialisation des deux centres hospitaliers, intégration des activités de court séjour publiques et privées au sein du CHG CHARLEVILLE-MEZIERES avec comme critères des principes tels que « exclusivité et non-concurrence » et « partage d'activités sur le même site notamment chirurgie pour la Clinique du Parc et le CHG ». Le Conseil Général des Ardennes, attaché au respect du droit fondamental de l'accès à la santé pour tous, dans des conditions respectueuses de l'évolution des sciences et des techniques, de la qualité et de la sécurité des soins, sollicite par conséquent Monsieur le Directeur de l'ARS Champagne Ardenne, pour que soient organisés, dès que possible, localement, avec l'ensemble des Conseillers Généraux des Ardennes, une présentation transparente et un débat sur les moyens humains et matériels nécessaires à la pérennité,

sur son territoire, de l'Hôpital public, en termes de structures, de services, de capacités d'accueil et d'emplois, afin que celui-ci puisse remplir sa mission de service public de proximité et répondre, en toutes circonstances, aux besoins de tous les usagers ardennais »,

- de reconnaître la recevabilité et l'urgence de ce vœu,
- d'adopter le vœu, en précisant qu'il s'applique à l'ensemble du territoire ardennais, pour la médecine libérale et hospitalière.